

L'AVENIR DU NORD

HEBDOMADAIRE DEVOUE AUX INTERETS DE SAINT-JEROME ET DU DISTRICT

1897-1945

Fondateurs : Wilfrid Gascon et Jules-Edouard Prévost

1897-1945

"Le mot de l'avenir est dans le peuple même; nous verrons prospérer les fils de Saint-Laurent". (Benjamin Sulte)



CHENIER



LABELLE

49ème ANNEE — No 42

JOLIETTE, VENDREDI LE 26 OCTOBRE 1945

Sur le Pont de la Régente

De la façon où vont les choses, l'objectif de Saint-Jérôme sera largement dépassé...

Mardi soir, premier récital offert à la population jéromienne par la Société des Concerts de Saint-Jérôme. Belle oeuvre à encourager! Belle initiative qui a été prise!

M. le chanoine Emile Dubois, curé de Saint-Jérôme, donne tous les lundis soir un cours sur l'histoire de l'Eglise canadienne. Ces cours sont des plus intéressants. Ce sont le résumé de l'histoire religieuse de notre pays.

Nous commençons à publier cette semaine la première tranche de la magnifique conférence prononcée au congrès des Chambres de Commerce tenu à Sainte-Agathe récemment, par M. P.-A. Castonguay, président de la Chambre de Commerce de Saint-Jérôme.

L'élection de la Beauce sera suivie par toute la province. On anticipait une grosse lutte, mais les libéraux sont plus que confiants d'enlever la Beauce à l'Union Nationale. L'hon. Renault est un gros candidat. L'élection a lieu le 21 novembre. On se demandera pour quelles raisons, c'est le 21. Probablement parce qu'il y a 21 ministres dans le cabinet!

Les mères nécessiteuses reçoivent leurs chèques de pension, avec des coupures substantielles. Elles ne comprennent pas que M. Duplessis ait annoncé qu'il augmentait les pensions aux mères nécessiteuses, et qu'elles reçoivent des chèques moins élevés qu'autrefois. Mais elles ont bien vite compris qu'avec ce gouvernement-là, on ne peut s'attendre qu'à ça!

Faire le trajet de Saint-Jérôme à Saint-Jovite, c'est maintenant qu'une toute petite promenade...

Ces quelques journées de soleil n'ont pas déçu à personne...

Octobre nous a servi tant de pluie, de vent et de mauvaise température, que c'en était alarmant...

Là où l'on voit que l'hiver approche. Les feuilles, qui tombent, en disent long. Quelques brins de neige, la semaine dernière. Vendredi soir, tonnerre et éclairs dans quelques régions. Quelques journées chaudes; derniers parfums de l'été qui meurt. Et demain, ce sera l'hiver pour de bon!

La campagne du 9e emprunt est commencée depuis lundi. Un milliard et demi à trouver dans tout le pays. Chaque région fera sa part. C'est le dernier des emprunts de guerre.

L'armée permanente se composait de quelque 25,000 hommes. Les effectifs pourraient en être beaucoup plus considérables. On apprendra de façon positive en mars prochain, seulement. Quelque 20,000 hommes, formant les forces d'occupation, pourraient demeurer outre-mer jusqu'à l'automne prochain. Le rapatriement des soldats canadiens outre-mer ne se terminera guère avant avril ou mai de l'an prochain.

Trois définitions amusantes: Belle-mère: bombe atomique. Discours du Trône: salade comblée. Servante: maîtresse de maison.

La collecte de vieux vêtements a eu comme résultat, en plus d'aider les populations appauvries d'Europe, de mettre un peu plus d'ordre dans maints tiroirs et garde-robes.

Chaleur: —Mon mari est sûr de recevoir un accueil très chaud partout où il va. —Il est donc si populaire? —Non, il est pompier.

Il y a un nombre de fusils, cet automne, qui ont été haïllés pour rien, et nombre de chasseurs qui ont fait de grands préparatifs pour obtenir zéro. Il y en a d'autres qui ont vu des ours dans un champ, mais ils n'ont pas eu le temps de sortir les fusils et à les ajuster que les ours se sont enfuis, en ayant eu le temps de leur faire un bon pied de nez!

M. King continue d'avoir des pourparlers à Londres. Il visitera plusieurs pays de l'Europe et rencontrera les chefs des diverses nations alliées. On a entendu dire fréquemment des phrases comme celles-ci, depuis qu'il est parti: "Il y a certainement quelque chose qui se brasse! Il n'est pas allé là pour rien! Scrit-ce la possibilité d'une nouvelle guerre?" On n'anticipe pas son retour avant plusieurs semaines.

L'ARMEE CANADIENNE

Hier — Aujourd'hui — Demain

Parlant aux Communes le 16 octobre, l'hon. M. Abbott, ministre de la Défense Nationale, a exposé ce qu'avaient été au cours de la guerre les effectifs des forces militaires canadiennes, de quelle façon se fait la démobilisation et quelle sera l'importance de l'armée permanente que se donnera le pays. Nous croyons que les lecteurs apprécieront le résumé que nous faisons de ce discours, qui en plus de donner des statistiques à point, définit la politique du gouvernement en matières militaires.

Depuis l'ouverture des hostilités 1,000,000 d'hommes et 45,000 femmes ont servi dans les forces armées, comparativement à 620,000 lors de la guerre de 1914-18.

Les enrôlements et les engagements de l'armée seulement ont au nombre de 730,000 dont 25,000 femmes. Sur ce nombre, 630,000 furent des volontaires.

Plus de 370,000 hommes de tous grades ont servi dans la zone de guerre européenne.

Au 3 septembre 1945, le nombre total des pertes signalées était de 80,530, c'est-à-dire 22,553 morts, 51,487 blessés, 6,435 prisonniers de guerre et 55 portés disparus. La guerre de 1914-1918 a causé la mort de 60,000 hommes, et près de 200,000 furent blessés.

32,000 soldats canadiens se sont mariés en Angleterre, et le total des enfants issus de ces mariages s'élève à 16,500. Il faut rapatrier ces soldats, leurs femmes et leurs enfants.

83,370 militaires se sont offerts à combattre volontairement dans les forces de l'armée canadienne du Pacifique.

Au 30 septembre 1945, les forces d'occupation en Allemagne comptaient 21,549 militaires, dont 6,777 étaient des volontaires et la balance des recrues.

111,000 soldats en service outre-mer ont été ramenés au Canada; il en reste encore 175,000. Le gouvernement compte que toute l'armée canadienne, sauf les forces d'occupation, sera rapatriée d'ici avril 1946.

34,000 soldats en septembre seulement ont été licenciés, et ce nombre en octobre sera de beaucoup dépassé.

Les militaires, dont le service a été le plus long et le plus ardu, devraient être les premiers à retourner à la vie civile; c'est le principe de base, souligne M. Abbott.

On a établi un système de points. Chaque mois de service outre-mer donne trois points, et chaque mois de service au pays, deux points. On ajoute au total 20 pour cent dans le cas d'un militaire marié ou de veufs avec dépendants. Les points comptent à partir du 10 septembre 1939 jusqu'au 31 mars 1945.

En Europe les soldats ayant moins de 50 points sont retenus dans les forces d'occupation, et ceux qui ont de 50 à 149 points seront rapatriés graduellement. Cependant on peut rapatrier dans toutes les catégories, le rapatriement se faisant par unités complètes.

Le ministre a déclaré qu'il n'est pas dans l'intérêt de la nation de démobiliser d'un bloc les militaires stationnés au pays, avant le retour de ceux qui ont servi outre-mer. Cependant, sous réserve des exigences de service, tout militaire au pays peut obtenir son licenciement si le nombre de ses points au 31 mars 1945 n'est pas inférieur à 120. Pour cela, il faut qu'il se soit enrôlé avant mars 1941 s'il est marié, et avant mai 1940 s'il est célibataire.

Cependant on accordera le licenciement aux militaires qui le demandent, pour retourner à leur ancien emploi ou à une besogne jugée essentielle par le comité de choix industriel et de libération, pourvu que le total de leurs points soit au moins de 100. Si leur cote est inférieure à ce chiffre, ils ont cependant droit à un congé sans solde ni allocations, mais ils conservent le privilège du licenciement dès qu'ils auront obtenu 120 points. Ces congés sont accordés pour des fins de commémoration, des fins agricoles, d'opérations forestières, de construction, etc.

Le ministre a déclaré qu'il faudra garder des effectifs militaires en temps de paix. Il ne peut dire exactement quelle en sera l'importance. Comme mesure provisoire, les militaires qui le veulent, ont l'occasion de demeurer en service pour une période qui se terminera le 30 septembre 1947.

Les effectifs de l'armée active permanente variera de 20,000 à 25,000 hommes de tous grades. Il est encore trop tôt pour se prononcer définitivement; le gouvernement fera connaître son intention vers mars 1946. D'ici là, un comité étudiera la possibilité d'accorder aux soldats de l'armée permanente une rémunération comparable à celle des emplois civils. Les militaires qui auront accepté de servir jusqu'en septembre 1947 pourront en mars prochain être licenciés s'ils le veulent, ou si les conditions leur plaisent, entrer dans les cadres de l'armée permanente.

Le major-général G. R. Pearkes, conservateur-progressiste de Nanaimo et ancien commandant de l'armée canadienne dans la zone du Pacifique, M. John Diefenbaker, député conservateur-progressiste de Lake-Centre, Sask., ont parlé tous deux la semaine dernière. Ils ont demandé au gouvernement d'envoyer des forces d'occupation de relève en Europe, et de définir si le mode de recrutement des troupes dans l'avenir sera par le volontariat ou par le service obligatoire. Le parti de M. Bracken s'informe grandement de la chose, et reprend ainsi la vieille formule: aider l'Empire avant tout.

Nous sommes pays d'Amérique. Depuis 25 ans, le Canada et les Etats-Unis ont été entraînés dans deux guerres, jaillies en Europe, autant comme le disait un journaliste, par "une politique déplorable que par un malheureux concours de circonstances". M. King ne manquera pas de dire dans les pays qu'il visitera, que les nations d'Europe doivent s'entendre, que le Canada ne tient, pas plus que les Etats-Unis, à une politique européenne qui nous forcerait de nouveau à nous saigner à blanc. Nous ne sommes plus des colonies. Nous appartenons au monde, et comme tels nous désirons que la paix règne. La paix, il faut à tout prix qu'elle revête. L'expérience des cinq dernières années le demande à l'univers entier.

LIONEL BERTRAND, M.P.

CONGRES REGIONAL A ST-JEROME

La Chambre de Commerce, senior, organise pour le début de novembre, un congrès régional des Chambres de Commerce du district du Piedmont, qui comprend: St-Jérôme, Ste-Thérèse, St-Eustache, Lachute et Terrebonne. Ces assises seront tenues afin de promouvoir les intérêts du commerce par l'administration de la région. Les convocations sont envoyées par l'administration d'ici région du Piedmont, M. Paul-A. Castonguay.

BENEDICTION D'ECOLE A STE-SOPHIE

Dimanche après-midi, le 28 octobre, à 3 heures, M. le curé Ad. Labonté, de Sainte-Sophie, bénira la nouvelle école dans le rang de Back-Bush, construite sur un terrain donné à la Commission scolaire locale par M. Edouard Lamarche. Tous les membres de la Commission scolaire, le personnel enseignant de la paroisse et tous les amis de l'instruction sont cordialement invités à cette inauguration solennelle.

L'EMPRUNT A LA REGENT KNITTING

On nous communiquait mardi soir que les employés de la Regent Knitting Mills, de Saint-Jérôme, dont l'objectif est de \$90,000, avaient souscrit la somme de \$150,000, soit 166 pour cent de l'objectif.

Lundi le 15 octobre, M. Hyman Grover, président de la compagnie, lançait officiellement la campagne du neuvième emprunt à ses usines. Lors d'un banquet qui réunissait une centaine de personnes, officiers et employés de la Regent Knitting, il y eut discours par M. Grover, M. Lucien Giraldeau, préposé au personnel, M. Truner, représentant du comité National des Finances de guerre à Montréal, de M. Albert Gauthier, président de l'Union des employés de la Regent.

L'EMPRUNT A LA DOMINION RUBBER

Le président de la compagnie Dominion Rubber, M. Paul C. Jones, vient d'annoncer que sa compagnie souscrit le même montant que les employés dont l'objectif est de \$1,022,950, au cours du 9e Emprunt de la Victoire. De plus, la compagnie souscrit à la fin de la campagne un montant appréciable qui servira à grossir le total. Le montant global des Obligations de la Victoire souscrit par la compagnie au cours du dernier emprunt se chiffrait à \$2,357,200. On compte que ce montant sera dépassé de beaucoup cette année.

SYMPATHIES DE LA VILLE

A une session spéciale du Conseil municipal de la Ville de Saint-Jérôme, tenue le 17 octobre 1945 et à laquelle étaient présents: Son Honneur le Maire Charles Aubry et Messieurs les Echevins A. Vaillancourt, V. Durand, J. Chartrand, H. Trudel, L. Juteau et J. Forget, formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire.

La résolution suivante a été adoptée:

Décès de M. Wilfrid Giroux. Sympathies à la famille. Il est unanimement résolu: Que les membres de ce Conseil ont appris avec le plus vif regret le décès de Monsieur Wilfrid Giroux, un de nos vieux citoyens de Saint-Jérôme, et père de Monsieur Léo Giroux, collecteur de la Ville.

Que ce Conseil prie monsieur Léo Giroux et sa famille de bien vouloir accepter les plus sincères sympathies du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Jérôme.

Que copies de la présente soient transmises à notre employé civil, M. Léo Giroux, ainsi qu'aux journaux locaux pour publication.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire (Signé) Chs Aubry

Le Greffier (Signé) E. Martin

Je soussigné, E. Martin, Greffier, certifie par les présentes que ce qui précède est un extrait véritable du livre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Saint-Jérôme.

Le Greffier (Signé) E. Martin

CONTRAT ACCORDE

La Canadian Structure Steel Corporation a obtenu le contrat pour la structure en fer des abris du marché public pour les jardiniers maraichers de la localité.

SOUSCRIPTION A L'EMPRUNT

La Ville de Saint-Jérôme a souscrit la somme de \$43,800 à l'Emprunt de la Victoire, ces jours derniers.

ARCHES A L'ENTREE DE LA VILLE

Le maire projette de faire construire des arches à l'entrée de notre ville, afin d'y inscrire le mot "Bienvenue", à l'adresse des touristes et des visiteurs.

SOLDATS DE LA REGION DE RETOUR

Parmi les militaires revenus au pays à bord de l'île de France, ces jours derniers, nous relevons les noms du soldat G.-J. Riopel, du bataillon des Fusiliers Mont-Royal, fils de M. M. Riopel, 60 rue Préfontaine, Sainte-Agathe des Monts, le Sapeur L. Guenet, fils de M. E. Guenet, 232 rue de Villeneuve, Saint-Jérôme, le canonnier F. Dinner, fils de Mme Ada Tanner, de New-Glasgow, comté de Terrebonne.

A tous, nous souhaitons la plus chaleureuse bienvenue au pays et dans leur famille.

PREMIER RECITAL DE LA SOC. DES CONCERTS DE ST-JEROME

Sous la présidence de M. le chanoine Emile Dubois, curé, aura lieu le mardi, 30 octobre courant, le premier récital offert à la population jéromienne par la Société des Concerts de Saint-Jérôme. Mlle Lorraine Gaboury a inscrit à son programme les pièces musicales suivantes:

1er groupe	
8 variations	Beethoven
Je t'invogue Seigneur, Choral	J.S. Back
Fantaisie chromatique et Fugue	J.S. Back
2ème groupe	
Sonate de Petrarque, op. 104	Liszt
a) Mazurka, en do majeur, op. 24, no 2	Chopin
b) Mazurka, en la mineur, op. 67, no 4	Chopin
c) Mazurka, en ré majeur, op. 33, no 2	Chopin
Ballade en la bémol de Chopin	
3ème groupe	
Préludes	Claude Debussy
a) Danseuses de Delphes	
b) Les collines d'Anacapri	
c) La Fille aux cheveux de lin	
d) Minstrel	
e) La terrasse des audiences, de Clair de Lune	
f) Feux d'artifices	

La vente des billets fut un succès et les organisateurs expriment le vœu que l'assistance soit nombreuse. Il y aura des billets à vendre à la porte le soir même du concert qui aura lieu dans la Salle académique du Pensionnat des Saints-Anges, rue Fournier.

LES COURS D'ACTION CATHOLIQUE DE M. LE CHAN. EMILE DUBOIS

M. le chanoine Emile Dubois, curé de Saint-Jérôme, donne tous les lundis soirs, à huit heures, dans le sous-basement de l'Eglise, des cours sur l'histoire de l'Eglise canadienne. Le plan général des cours est le suivant:

I LA FOI NAIT (1600 à 1700)

- a) La foi vivante de nos fondateurs en Acadie, à Québec et à Ville-Marie. Date de ce cours: il a eu lieu lundi dernier.
- b) L'espérance rayonnante de nos missionnaires, les Récollets, les Jésuites et les Sulpiciens. Date du cours: le 29 octobre.
- c) La charité ardente de nos communautés: hommes, femmes, le vicariat et le diocèse. Date de ce cours: le 5 novembre.

II LA FOI SE DEVELOPPE (1700 à 1800)

- a) Temps d'épreuves: a) organisation de la Nouvelle-France; b) le clergé et les invasions anglaises; c) le clergé et la conquête. Date de ce cours: 12 novembre.
- b) Les missions: a) en Louisiane; b) dans les provinces maritimes; c) dans l'Ontario actuel. Date de ce cours: 19 novembre.
- c) L'éducation au Canada: a) Eglises et écoles; b) oeuvres de charité; c) fleurs de sainteté. Date de ce cours: 26 novembre.

M. T. WHEELER RECOIT LES ORGANISATEURS DE L'EMPRUNT

Le banquet gracieusement offert par M. Tom Wheeler, à son hôtel Laurentien du Gray Rocks Inn, lundi soir dernier, pour les organisateurs et les vendeurs du 9e emprunt de la victoire dans le comté de Terrebonne, fut un succès sans précédent. Environ une centaine de personnes y assistèrent. Depuis plusieurs années, c'est une coutume solidement établie pour M. Wheeler de recevoir le groupe des organisateurs et des vendeurs. Coprésident de l'organisation du comté avec M. Jean-Paul Rolland, de Saint-Jérôme, M. Wheeler n'a jamais cessé d'apporter aux emprunts de la victoire une collaboration qui s'est traduite inlassablement par des objectifs largement dépassés.

Le banquet de lundi soir était présidé conjointement par MM. Wheeler et Rolland, et tous deux portèrent la parole à l'issue du dîner. M. l'abbé Deslauriers, curé de Mont-Tremblant, M. Lionel Bertrand, député de Terrebonne, adressèrent également la parole, avant le lieutenant-colonel Paul Brousseau, commandant du centre d'instruction militaire de Saint-Jérôme, qui avait la charge de présenter le conférencier, M. Jean-Marie Gauvreau, directeur de l'Ecole du Meuble de Montréal.

Dans une magnifique conférence de quarante minutes, trop courte pour la centaine de personnes qui l'écoulaient avec une attention soutenue, M. Gauvreau démontra, avec nombre de preuves à l'appui, combien nous avons chez nous d'opportunités de nous développer dans la petite industrie, dans la sculpture sur bois, dans la fabrication du meuble, dans les choses de l'artisanat. Il exposa aussi qu'il nous appartient d'être nous-mêmes dans les choses du terroir que nous faisons, et que les domaines sont illimités où les nôtres peuvent avec succès se tailler de brillants domaines. Sa

OBJECTIF DU NEUVIEME EMPRUNT DE LA VICTOIRE

COMTE DE TERREBONNE

Ste-Thérèse et Rosemère	\$255,000	\$ 66,350	\$321,350
Terrebonne	75,000	55,000	130,000
Ste-Anne des Plaines	30,000	—	30,000
New-Glasgow et Ste-Sophie	15,000	—	15,000
Saint-Janvier	20,000	—	20,000
Saint-Jérôme	500,000	344,750	844,750
Saint-Hippolyte	18,000	—	18,000
Shawbridge, Lesage, Prévost	22,000	—	22,000
St-Sauveur des Monts	33,000	—	33,000
Mont-Rolland	4,000	28,900	32,900
Sainte-Adèle	35,000	—	35,000
Ste-Marguerite Lac-Masson	25,000	—	25,000
Val Morin, Val David	15,000	—	15,000
Ste-Agathe des Monts	300,000	—	300,000
Sainte-Lucie	7,000	—	7,000
Saint-Jovite & Brébeuf	57,000	—	57,000
Saint-Faustin	10,000	—	10,000
Mont-Tremblant	54,000	—	54,000
Bouchard	—	30,000	30,000
TOTAL :	\$1,475,000	\$525,000	\$2,000,000

Mardi soir, nous apprenions des bureaux de l'organisation générale, situés à Saint-Jérôme, que sur l'objectif de deux millions, \$600,000, avaient été souscrits. Les organisateurs ont commencé la campagne dans les derniers jours de la semaine dernière, et comptent pouvoir arriver à des succès marqués d'ici la fin de la semaine prochaine.

Plusieurs usines du comté, à Saint-Jérôme et Sainte-Thérèse, ont largement dépassé leurs objectifs. Il en est de même pour le camp militaire de Saint-Jérôme. A Bouchard, on nous apprend que les souscriptions vont bon train. L'objectif n'est pour Bouchard que de \$30,000, alors qu'il fut de près d'un demi-million aux emprunts des années passées. Le personnel est sensiblement réduit, et il faudra nécessairement suppléer à l'absence de Bouchard pour augmenter le montant des souscriptions ailleurs dans le comté. L'objectif de deux millions est le plus haut qui nous ait été fixé.

M. Richard, organisateur en chef de la campagne dans Terrebonne, et son assistant, M. Girard, nous disent leur contentement. Ils ont dans toutes les paroisses de très bonnes équipes, et tous montrent un zèle de premier plan.

CE QUE PENSE UN CONFRERE DE L'ELECTION DE BEAUCE

"La Vallée de la Chaudière", hebdomadaire publié à Saint-Joseph de Beauce, n'est pas un journal de parti. Il a continuellement affiché une indépendance politique et gardé dans ses articles une impartialité de premier ton.

Or, voici que dernièrement, la direction de cet hebdomadaire a publié un article sur la lutte qui s'engagera bientôt entre plusieurs candidats, et elle déclare bien ouvertement qu'il faut élire le candidat libéral, l'hon. Henri Renault. Nous publions cet article in extenso.

La lutte qui s'engage dans la Beauce sera, à notre avis, l'élection la plus importante à laquelle les électeurs du comté auront pris part depuis de nombreuses années. De son issue dépend la vie ou la chute du gouvernement au pouvoir.

A l'heure présente, deux hommes sont en présence. Il y a d'abord, l'hon. Henri Renault, le candidat libéral et M. Georges-Octave Poulin, le porte-couleur de l'Union Nationale.

L'administration de la province ressemble en tous points à celle d'une compagnie dont les actionnaires sont les citoyens de la province de Québec. Si nous voulons que cette compagnie soit bien administrée, nous devons envoyer à Québec, des hommes dont la compétence dans le domaine administratif est reconnue de tous. Sans distinction de couleur politique, de promesses d'octrois de bouts de chemins, en dépit du chantage ou de la coercition, nous devons faire un choix judicieux des candidats en présence. Nous devons regarder le passé des hommes qui sollicitent notre suffrage et examiner soigneusement leurs qualités et leurs aptitudes.

Prevenons d'abord le cas du candidat M. Henri Renault. C'est un homme d'affaires dont la réputation a dépassé les bornes de notre province. Il dirige avec succès une importante entreprise commerciale dont le nom est connu dans toute la Beauce. Ses talents ont été reconnus même en dehors de notre province et récemment encore il était confirmé à son poste de président de l'Association des Marchands Détaillants du Canada.

Nous, Canadiens-Français, nous nous plaignons du trop petit nombre de nos qui parviennent aux postes de commande dans l'économie du pays et de notre rôle de parent pauvre. Nous serions fort mal venus de vouloir diminuer le prestige de M. Renault.

Il a rendu au comté de nombreux services et pendant la période troublée de la guerre, les jeunes qui ont suivi ses conseils se sont évités bien des désagréments.

Nous n'avons pas entendu dire qu'il ait jamais de distinction politique dans son travail pour les électeurs de la Beauce. A aucun des maîtres qui ont eu recours à ses services n'a été forcé de changer la couleur de sa cravate pour être digne de ses bonnes grâces.

Du côté de l'Union Nationale, le candidat est M. Georges-Octave Poulin de St-Martin. C'est un excellent citoyen qui gagne honorablement sa vie. C'est là son plus grand mérite.

Cependant, il est victime du virus de la politique et veut à tout prix devenir député de Beauce. Ses oeuvres, elles ne dépassent probablement pas les limites de sa paroisse. Son prestige, non plus. En maintes circonstances, il a fait preuve d'une étroitesse de vue, en politique, qui le rend indigne d'exercer le mandat de représentant du comté à la Législature provinciale. Surdat, il s'est entouré de conseillers qui l'ont bien mal dirigé et lui ont fait commettre des gaffes irréparables. Des paroisses entières ont, pour ainsi dire, été punies pour avoir osé donner un vote qui ne lui était pas favorable. Tel a été le cas de St-Joseph en particulier. A la dernière heure, il essaya de redorer son blason en changeant ses organisateurs, mais il est trop tard et les électeurs savent que le Georges-Octave d'aujourd'hui est le même que celui d'hier. C'est une marionnette politique qui n'a pas d'initiative personnelle. Il n'est pas logique avec lui-même et pose des actes qui se contredisent.

L'an dernier, nous avons vu Georges-Octave voter aux géhennes M. Edouard Lacroix et ses supporters. Quelques mois (A suivre à la cinquième page)

VOYEZ-VOUS, IL Y A...

Ils s'aimaient d'un amour éternel. Au hameau, personne ne l'ignorait. Les dames disaient d'eux, quand ils passaient par les jours de fêtes, endimanchés de corps et de bonheur: "Comme ils sont beaux!" Les vieilles gens, sur le bas de leurs portes, se les montraient: "Comme ils sont jeunes!" Et le curé du village, sur son balcon, levant les yeux au-delà de son bréviaire, murmurait en les voyant si joyeux: "Ca fera un mariage, certes oui!" Tout le monde pensait comme le curé.

Ils s'aimaient. Ils vivaient l'un pour l'autre. L'un n'aurait pu d'ailleurs vivre sans l'autre. Ils se complétaient, c'est tout dire. Ils avaient vingt ans. Lui, Pierre, grand, bien musclé, figure ouverte et franche, meunier de son métier, brave, travailleur comme dix, aimant son moulin et adorant la vie; elle, Germaine, grande aussi, jolie, un port de reine, de la jeunesse en fleurs, une petite paysanne qui aimait cette vie simple... qui fait aimer la vie. Ils habitaient non loin l'un de l'autre, si peu loin que tous les jours ils pouvaient se voir et s'adresser à distance des baisers de la main. Quand la grande roue du moulin tournait dans l'eau calme de l'étang et que les meules chantaient, Pierre grimpaient au faite; de là, il était sûr de voir dans une cour tout près la silhouette de Germaine secouant des tapis, travaillant le jardin... Dix, vingt, cent fois le jour, le même émoi entraînait en lui. C'était là tout son soleil.

Ils s'aimaient. Lui travaillait dur, ambitieux d'amasser de l'argent. Il avait fait un rêve, celui qui crée l'amour: un foyer tout près du moulin, une petite maisonnette qui se mirerait dans la surface tranquille de l'étang, avec à l'arrière un petit poulailler, un jardin, des fleurs. Il en avait même choisi le site; de là, il voyait le moulin, l'étang, la grande roue, le chemin qui conduit au village. C'était si beau! Germaine avait les mêmes pensées. Ils communiquaient entre eux ainsi des milliers de fois par jour. Le cœur a ses ondes aussi.

Ils s'aimaient. Il le lui avait dit, un soir de juin alors qu'il faisait chaud, très chaud, et qu'une promenade les avait conduits sur la rive de l'étang. Des cygnes y allaient et venaient dans cette fraîcheur du soir. Le soleil s'en était allé, tout lâ-bas derrière la crête du côté encore ensonglanté par ses derniers feux. Tout était tranquille. Les arbres que la chaleur avait écrasés tout le jour, semblaient dans ce retour de la nuit respirer plus à l'aise. Le moulin, silencieux, dormait déjà, fatigué de sa journée. Tout près un ruisseau courait dans l'herbe, chantant plus doucement sa romance de toujours.

Là, leurs cœurs s'étaient ouverts, comme s'ouvre une fleur sous la caresse de l'aube. D'un trait. Un instant leur avait suffi pour se comprendre. Un oiseau, attiré par la beauté de la nuit, se prit à chanter. Ils l'écoutèrent; il chantait bien, et son chant semblait la voix d'un témoin. Dès lors, ils devaient pour toujours s'aimer.

Ils s'aimaient. Un matin, l'année d'ensuite, un beau matin de soleil, de rires, de chansons, ils sortaient de l'église, aux bras l'un de l'autre. Le mariage consacrait leur amour. Les cloches faisaient du bruit dans le clocher. Le vieux curé était près d'eux. Tout le monde avait de la joie en leur honneur. Et tout le jour, près du vieux moulin, muet pour la première fois sur semaine, un hymne complet à la beauté et au bonheur qui dure!

Ils s'aimaient. Leur existence fut calme et sereine. Aucun nuage ne passa sur leur ciel. C'était magique que de les voir si unis, si heureux, si ensemble. Un matin, un petit ange entra au logis. Les cigognes qui passaient par le bourg, virent cette maisonnette près du moulin, près de l'étang, et laissèrent tomber une unité de leur pesant fardeau. C'était un gars, tout rose, empreint de santé. Leur bonheur ne fit qu'augmenter. Ils remercièrent Dieu, et continuèrent de s'aimer...

Deux années passèrent. Le petit mourut, emporté par une brusque maladie qui ne pardonne pas. Un deuil n'arrive jamais seul, dit un vieux dicton. Deux ans plus tard, la femme s'en alla à son tour, emportée un soir qu'elle présentait à la vie, un autre petit être qui mourut aussi...

C'est lui qui hier, sur le train qui filait vers Québec, m'a rarré tout cela. Il en avait les larmes aux yeux, à dix ans de distance. Le petit moulin, il n'a pas voulu le garder, il lui crevait trop le cœur. Il voyait trop les lieux aimés, le petit bosquet de la rive, témoin de leurs serments, la petite maison où il avait connu le bonheur... Il avait fui, comme on fuit devant une tourmente, lui pour refaire ailleurs sa vie dans un autre métier... Jamais il n'avait pu oublier.

Il me narrait ses chagrins, ses peines, ses soucis, comme si j'avais été son confident et son ami de toujours. Je l'écoutais avec cette compassion qui jaillit devant les grandes infortunes; je l'écoutais, me refusant à parler pour ne pas dire peut-être des choses qui blessent ou qui font mal.

—Le bonheur, c'est une chose bien éphémère. Vous l'avez aujourd'hui; demain, il s'est évanoui. Et ça ne se retrouve pas en entier, croyez-moi, quand on l'a une fois véritablement perdu.

—Vous avez peut-être raison!
—En doutez-vous? me dit-il, brusquement. Je n'en doute plus, moi. Je l'ai eu complet, total, le bonheur! Je croyais qu'il me serait fidèle. Quand le bonheur est trop profond, le malheur n'est pas loin. J'ai tout perdu. Quelle ambition me restait-il? Pour qui est-ce que je travaille et lutte? Pour personne, et c'est là tout mon tourment...

—Mais la vie est encore là, et une vie ça se refait! dis-je, cherchant le mot de consolation.
—Pas toujours. Les vies qui ressemblent à la mienne ne se recommencent plus. C'est impossible, car voyez-vous, il y a...

Des amis qui arrivaient coupèrent notre conversation... Qu'allait-il dire? Je ne saurais préciser. Mais j'ai gardé de ce court entretien un souvenir qui ne s'efface pas. Il s'en allait vers le bas de Québec faire son pèlerinage annuel au petit cimetière où dort sa femme. Il emportait des fleurs qu'il irait déposer sur la tombe couverte de feuilles; il assisterait à une messe dite annuellement pour elle, et il irait aussi revoir les lieux aimés pour mieux garder ses souvenirs... C'était maintenant toute sa vie à lui. La continuer seul, mais dans la présence invisible de ses chers éternels disparus... Il y a des amours qui survivent à la tombe et qui ne connaissent pas l'oubli. Une fois de plus j'en avais la preuve indiscutable.

YVONNIC



Le TÉLÉPHONE A BIEN SERVI LE CULTIVATEUR

Depuis plus d'un demi-siècle, le téléphone a bien servi le cultivateur... en affaires... dans les circonstances graves... en agissant sur son existence.

Citons comme exemple le cultivateur qui écrivait que son téléphone lui avait valu de vendre ses récoltes à de meilleurs prix.

"Il me transporte au marché en quelques secondes," disait-il, "et à temps opportun."

Aujourd'hui le nombre des téléphones ruraux dans le territoire que nous desservons touche un nouveau sommet. Quand les matériaux et la main-d'œuvre redeviendront disponibles, le service téléphonique sur les fermes sera meilleur que jamais.



Qu'en pensez-vous Mesdames?

LE LANGAGE DES COULEURS

Les couleurs ont un langage symbolique. Pour le comprendre il n'est point nécessaire d'effectuer de longues études. Il suffit de retenir la rapide nomenclature que voici:
Le blanc, tout le monde le sait, parle de pureté, de virginité, de candeur et d'innocence.

Le marron est l'emblème général de la défiance. Il signifie: nuances pâles: défiance sans objet; nuances vives: défiance jalouse et sans pitié; nuances foncées: défiance secrète et douloureuse.

Le rouge est l'emblème de l'ardeur. Teintes pâles: ardeur modérée et parfois peureuse; teintes vives:

ardeur audacieuse exaltée et pouvant atteindre le sublime; teintes foncées: ardeur jalouse, constante et qui ne va pas sans une certaine tristesse.

Le jaune est l'emblème de la joie et du bonheur. Nuances pâles: bonheur calme, joie tendre et délicate; nuances vives: bonheur continu et total, joie ardente et pleine d'affection; nuances sombres: bonheur inquiet ou menacé, joie cachée ou tempérée.

Le violet est l'emblème de la douleur. Teintes pâles: douleur qui s'estompé et qui disparaît; teintes vives: douleur cruelle et sans espoir d'atténuation; teintes foncées: douleur inconsolable mais résignée.

Le vert est l'emblème bien connu de l'espérance. Nuances pâles: espérance fragile, lointaine; nuances vives: espérance logique fondée sur des bases solides; nuances foncées: espérance cachée, douloureuse ou enfuie.

Le bleu est l'emblème de la tendresse. Teinte pâles: tendresse cachée, discrète et idéale; teintes vives: tendresse déclarée, partagée, passionnée; teintes foncées: tendresse douloureuse, tendresse du souvenir.

F. ESTERE



Le dernier catalogue des Editions Fides

Récemment, les journaux annonçaient l'établissement de deux nouveaux centres des Editions FIDES: l'un à Sao Paulo, au Brésil, et l'autre à Paris.

L'importance de cette maison d'Éditions chez nous s'avère donc incontestable. Le rapide développement qu'elle a connu depuis ses huit années d'existence en est un témoignage éloquent.

Nous venons de recevoir le dernier catalogue de FIDES. On y rencontre des ouvrages de première valeur sur tous les sujets: action catholique, philosophie, sciences, arts, littérature, histoire, géographie actualités romans et pour toutes les catégories de lecteurs: prêtres, religieux, éducateurs, parents, enfants, etc.

VICTOIRE!

Achetez des **OBLIGATIONS DE LA VICTOIRE**

Cette fois-ci, **DOUBLEZ VOTRE PLACEMENT**

Contribution de **JOHN DE KUYPER and SON 1695 · 1945**

Spécialité: faire-parts de mariage **TEL.: 373**

J. ARTHUR BOIVIN

REPRESENTANT
L'IMPRIMERIE GASSE
Sainte-Thérèse

590, rue St-Georges **St-Jérôme, P. Québec**

La Santé des dents

REponses A DE FREQUENTES QUESTIONS

Q. — Si les dents de sagesse sont bonnes et n'occasionnent aucun trouble, doivent-elles être enlevées?

R. — Certainement non. Ce serait la plus stupide des folies d'enlever des dents de sagesse solides et saines, dont les gencives sont en parfait bon état ainsi que la mâchoire, des dents de sagesse qui ne sont pas incluses et n'empêchent pas sur l'espace d'autres dents. Pour une ridicule et incompréhensible raison, il existe des gens qui pensent que toutes les troisièmes molaires, c'est-à-dire celles qui sont communément appelées "dents de sagesse", sont de peu de valeur et doivent être extraites. C'est entièrement faux, toutes les dents saines sont infiniment précieuses et, dans des conditions normales, doivent être absolument conservées.

LA LIGUE D'HYGIENE DENTAIRE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, INC., 1426, rue Amherst, Montréal, sera heureuse de répondre par lettre individuelle à toutes les questions qui lui seront posées relatives à cet article.

"Manne Bleue", le dernier Reportage de l'Office national du Film, tourné dans la région du Lac St-Jean nous transporte au cœur même du Saguenay: le pays des bleuets.

Durant les quatre premières années de la guerre, on a pu noter une augmentation de 10,7 pour 100 dans le nombre des lits utilisés dans les sanatoriums canadiens, mais leur personnel a diminué de 5,1 pour 100.

Ne dépensez pas votre argent avant de l'avoir gagné.

Où est Gos?

Il s'inscrit pour l'achat d'une Obligation de la Victoire!

Les Obligations de la Victoire sont des acomptes à valoir sur notre sécurité future, sur celle de nos combattants et de notre pays.

Lorsque nous achetons une Obligation, nous aidons un vétérán blessé à recouvrer la santé — un combattant à reprendre sa place dans la vie civile. En plus, nous prévenons l'inflation et conservons notre pouvoir d'achat.

Alors, souscrivons aussi généreusement que possible et prêtons notre argent pour un Canada prospère, peuplé de fils robustes.

Ensemble gagnons la paix.

9^e EMPRUNT DE LA VICTOIRE BUREAU REGIONAL

Contribué par la **BRASSERIE DOW** MONTRÉAL

DEPUIS QUAND CETTE INNOVATION?

On aurait dû m'apprendre, bien avant aujourd'hui tout ce qui concerne la saveur *vivace* du Thé Lipton.

Oui, vous avez manqué quelque chose si vous n'avez pas encore goûté le Thé Lipton, le thé à la saveur *vivace*, fraîche et de pleine force, jamais eventée ou insipide. Les experts en thé se servent du mot *Vivace* pour qualifier la saveur exquise du Thé Lipton. Procurez-vous dès maintenant le thé savoureux et *vivace* — le Thé Lipton.

NE VOUS TUEZ, PAS A FROTTER!

FAITES-VOUS AIDER

GILLETT'S LYE

par la GILLETT

Plus le travail est dur, mieux la Gillett s'y plaît! Elle se met à l'oeuvre aussitôt, écarte les planchers sans dur frottage, dégage les renvois d'eau obstrués et désodorise les puables. S'emploie non diluée dans les renvois d'évier, mais en solution* pour les nettoyeurs. La Gillett est un nettoyeur efficace qui allège tous vos travaux de ménage. Ne vous éreintez pas à frotter; employez plutôt la Gillett.

* Ne faites jamais dissoudre la lessive dans l'eau chaude. L'action de la lessive allouée même réchauffe l'eau.

CHRONIQUE

Le développement de l'enfant

Le Dr Arnold Gesell a établi, d'après l'observation minutieuse d'un très grand nombre d'enfants, une échelle du développement entre les âges de 2 mois et de 5 ans. Cette échelle évidemment n'a rien d'absolu: chaque enfant suit sa ligne de développement individuel qui peut être en avance ou en retard sur certains points et quand même être normale.

Ce développement se manifeste sous trois aspects: a) le développement moteur: la coordination musculaire, la maîtrise des mouvements. b) le développement du langage: capacité de comprendre la signification des mots, émission des sons, emploi du langage des adultes. c) le comportement social: réaction vis-à-vis des autres personnes, vis-à-vis de l'entourage.

A 2 MOIS. Si vous couchez l'enfant sur le ventre il soulèvera la tête et même la poitrine. Le langage l'intéresse déjà. Vous lui parlez, il porte attention; il essaye à dire des "gue...gue". c) Quand il entend parler quelqu'un, il retourne la tête.

A 4 MOIS. Quand vous le transportez dans vos bras, il peut tenir la tête droite. Couché sur le dos, il essaye de se lever seul, il soulève la tête et les épaules; il peut se rouler sur le côté et se retourner sur le dos. Il émet déjà plusieurs sons et

quand il s'amuse il rit à haute voix. Cependant à cet âge il ne s'aperçoit pas encore de sa solitude, du changement de pièce ou de maison; il ne voit pas la différence entre les personnes étrangères et celles de son entourage. Il joue avec ses mains ou avec un hochet.

A 6 MOIS. Il n'aime pas à rester couché quand il est éveillé; il préfère qu'on le soutienne pour qu'il puisse s'asseoir, ou qu'on l'appuie contre un oreiller; il peut même se tenir quelques instants sans support. Couché sur le dos, il se roule sur le ventre et vice-versa. Il commence à contrôler ses mains; il étend le bras pour saisir ce qui est à la portée; il froisse les étoffes et du papier; il frappe avec ce qu'il a dans les mains; il élabore l'eau pendant son bain. Il s'aperçoit du changement d'expression sur votre figure. Si vous souriez, si vous froncez les sourcils ou si vous faites quelques grimaces amusantes, il réagira de façon différente. Maintenant il sait prononcer quelques syllabes. Il reconnaît les personnes de son entourage et remarque la présence d'étrangers. S'il se trouve en compagnie d'un autre enfant, il s'y intéresse, le regarde, le touche... etc.

9 MOIS. L'enfant se tient assis seul. Tenez-le sous les bras dans une position verticale pour que ses pieds effleurent le plancher ou la

table, immédiatement il esquissera des pas. Il essaye de toucher ou de saisir tout ce qui l'entoure. Il peut dire "papa" ou "mama" ou "dada" ou autre chose du même genre. Si vous faites de la musique il tentera d'exécuter des mouvements rythmés pour la suivre. Quand il boit avec la bouteille il peut l'enlever de sa bouche et l'y replacer. Il fait "bonjour" de la main.

A 12 MOIS. Il peut se tenir debout si vous l'aidez ou l'appuyez contre un meuble. Il marche avec l'aide. Il a une préférence marquée pour se servir d'une main quand il veut toucher ou prendre des objets; pour la plupart des enfants c'est la main droite. Il va comprendre des petits commandements simples et faciles. Il peut dire deux mots correctement. Il commence à maîtriser sa volonté; si vous lui dites de cesser de faire quelque chose il cessera. Quand vous l'habillez il essaye d'aider en tendant le bras pour mettre la manche... etc. Il tient sa tasse seul; et sait boire à même; quelques enfants commencent à se servir d'une cuiller à cet âge.

A 15 MOIS: L'enfant marche seul; il n'a plus besoin de soutien. Il affirme son indépendance. Il sait environ quatre mots de notre langage et emploi à part cela un jar-

Si Séraphin vivait...



"C'est tel que j'vous l'dis,"

DOCTEUR CYPRIEN

CAROLINE MALTERRE: Si j'voulais parler, docteur, j'vous en dirais long! L'en a qui trichent le rationnement. Mais, l'a pas d'saint grand danger que j'aïlle porter des paquets.

DOCTEUR CYPRIEN: J'vous estime trop, ma brave Caroline, pour vous qualifier de grande langue!

CAROLINE MALTERRE: La grosse Imelda, par exemple... Non, l'fait pas que je parle!

DOCTEUR CYPRIEN: Mais, tonnerre de tonnerre! Où voulez-vous en venir?

CAROLINE MALTERRE: C'est qu'i en a qui prétendent que le rationnement devrait être aboli. Qu'est-ce que vous en pensez, docteur?

DOCTEUR CYPRIEN: Ça serait du beau. Tout de suite, un petit nombre de privilégiés l'emporteraient sur la majorité. Celle-ci serait forcée de se passer d'une multitude de produits que la guerre a rendus rares.

CAROLINE MALTERRE: Le beurre, par exemple, hein, docteur?

DOCTEUR CYPRIEN: En effet. Sans compter que les prix seraient haussés tous les jours s'il n'y avait pas de frein pour les

stabiliser. En quelques mois, nous serions les victimes d'une désastreuse inflation. Pour la plupart, ce serait la ruine.

CAROLINE MALTERRE: Le beau Séraphin, entre autres. Du coup, il en remourrait!

DOCTEUR CYPRIEN: Le rationnement et le plafonnement des prix sont notre sauvegarde, tonnerre de tonnerre! Ils n'ont aucunement pour but de créer des ennuis au public en diminuant la consommation de certaines denrées et marchandises, mais tout simplement d'en assurer le partage équitable à des prix raisonnables.

CAROLINE MALTERRE: C'est absolument l'cas, docteur. Personne devrait oublier que le rationnement a été établi dans notre intérêt.

DOCTEUR CYPRIEN: Vous avez raison, Caroline. Nous devrions coopérer pleinement et de bon gré pour le maintenir aussi longtemps qu'il nous protégera contre une catastrophe économique.

CAROLINE MALTERRE: J'vous dis, docteur, qu'y ait personne qui essaye d'avoir plus de beurre dans mon hôtel que la loi m'permet d'en donner. L'passeraient un mauvais quart d'heure!



Mieux vaut prévenir que guérir...

Prévenir quoi? L'inflation et le chômage chez nous; la famine dans les pays ravagés par la guerre. Il faut maintenant gagner la paix. Pour prévenir l'inflation, il faut pratiquer l'économie. Chacun doit se passer des choses dont il n'a pas absolument besoin. Or, acheter des Obligations de la Victoire, c'est économiser tout en faisant un bon placement. De plus, le Canada veut

faciliter le rétablissement d'une situation favorable au développement de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Il a donc besoin de l'argent que lui fournira le 9^e Emprunt. Mieux vaut prévenir que guérir. Préparons-nous à toute éventualité par la pratique de l'économie. Les Obligations nous en offrent le moyen; profitons-en. Prêtons le plus possible au Pays.



UN SEUL EMPRUNT

12 MOIS POUR PAYER

ACHETONS DES OBLIGATIONS DE LA VICTOIRE ENSEMBLE, GAGNONS LA PAIX

LE COMITÉ NATIONAL DES FINANCES DE GUERRE



L'INFLATION C'EST LA RUINE

LA COMMISSION DES PRIX ET DU COMMERCE EN TEMPS DE GUERRE

gon de sa confection. Il adopte la cuiller comme il a adopté la tasse.

A 18 MOIS: Il essaye ses muscles en grimpant sur les chaises ou en montant l'escalier. Il maîtrise assez bien ses mouvements pour être capable de lancer une balle dans une boîte. Son vocabulaire s'étend à 5 mots corrects, mais il en comprend beaucoup d'autres; vous pourrez lui demander de montrer son nez, ses yeux ou ses cheveux. Il sait quand dire "bonjour" et "merci" même s'il ne dit pas ces mots correctement. Il peut maintenant se servir de sa cuiller sans trop renverser. La régularité de ses intestins est presque entièrement établie. Il a déjà commencé à former des habitudes. Si vous le lui avez enseigné il saura de lui-même réprimer certains actes que vous lui défendez. Les images commencent à l'intéresser, il les regarde attentivement.

A 2 ANS: Il se promène sur un "kiddie car", sait le conduire. Il fait tourner autour des meubles, etc. Ses mains sont assez habiles pour plier du papier. Il court sans tomber. Il connaît le nom de beaucoup d'objets familiers comme: une clef, un sou, une montre. Il fait des phrases courtes et simples. Il ne se mouille plus. Si vous lui racontez une histoire en lui montrant des illustrations il sera très intéressé. Il sait assez bien s'exprimer pour dire ce qu'il a fait. A table, il demande les choses en les nommant par leur nom.

3 ANS: Quand il joue avec des blocs, il est capable de construire une tour de plus de quatre blocs. Si vous lui montrez le dessin d'un cercle, il pourra le copier (pas à la perfection naturellement!) Montrez-lui des lignes courbes et longues et il saura voir la différence. Dans son langage vous remarque-

rez qu'il emploie "je ou moi" au lieu de se nommer par son nom, et aussi les pronoms tu toi, elle, lui pour es autres au lieu de leur nom propre. Il sait mettre les mots au pluriel; il met les verbes au passé quand c'est nécessaire (Tout ceci dans un langage très simple il va sans dire). Il se débrouille pas mal seul. Il ouvre les portes. Son sens de la responsabilité est assez développé pour qu'il puisse traverser une rue seul. Il remet ses jouets en place quand il a fini de jouer. Il pose beaucoup de questions aux grandes personnes. Quand il joue, il fait des personnages imaginaires.

A 4 ANS: Il saura faire une croix après avoir regardé un modèle. Montrez-lui une image il pourra la décrire. Il boutonne ses vêtements lui-même. Il peut faire des commissions en dehors de la maison. Il se lave, se brosse les dents.



UN TRESSAILLEMENT À CHAQUE COLLINE. En effet, il y a un tressaillement dans chaque tasse de thé Lipton, le thé au goût Vivace. Essayez cette nouvelle et grande satisfaction en buvant un thé possédant la saveur Vivace, toujours fraîche, active et de pleine force, jamais évanouie ni faible. Procurez-vous de ce Thé Lipton au goût Vivace. Ann.

A 5 ANS: Il peut dessiner un triangle d'après un modèle, sans aide. Il sait finir les mots d'après un modèle, sans aide. Il sait définir les mots d'après leur usage. Il peut dessiner un bonhomme ou arbre très ressemblant. Il peut nommer quatre couleurs, il dit son âge. Il met son manteau et son chapeau seul. Il lace même ses chaussures sans aide. Si votre enfant ne fait pas toutes ces choses-là à l'âge prescrit, il ne faut pas vous alarmer trop vite. Un retard de quelques mois n'est pas toujours grave. Demandez-vous surtout si, par trop de sollicitude, par suite de craintes injustifiées, vous ne l'avez pas empêché de se développer spontanément, suivant les lois de la nature. Si oui, il vous faudra alors remédier à cela en laissant à votre enfant toute la latitude requise pour son besoin.

La marche de l'hiver

D'après le calendrier, l'hiver commence officiellement le 22 décembre, mais voici la marche que lui assignent les proverbes: L'hiver va droit son chemin S'il arrive à St-Martin. (11 novembre) Si l'hiver va droit son chemin Vous l'aurez à Saint-Martin S'il trouve quelque encombrée Vous l'aurez en avril ou mai.

Quand l'hiver vient doucement, Il est là à Saint-Clément (23 novembre) S'il n'est pas pressé, Il arrive à Saint-André. (30 novembre) Si l'hiver était par de là les mers Il viendrait à St-Nicolas parler

(6 décembre) L'hiver est déjà souvent las A Saint-Nicolas (6 décembre)

A la Chaire Saint-Pierre (18 janvier) L'hiver s'en va ou se resserre. A la Saint-Sébastien (20 janv.) L'hiver s'en va ou revient. A la Saint-Vincent (23 janv.) L'hiver s'en va ou se recolle.

J'ouis le paresseux hiver Lequel disait au laboureur: Je ne manquerai d'arriver Au plus tard à la Chandeleur. Si l'hiver ne fait son devoir Au mois de décembre et de janvier Au plus tard il se fera voir Des le deuxième février.

Le lendemain de la St-Blaise (3 février) Bien souvent l'hiver s'apaise.

Entre Georget et Marquet (23 avril) Un jour d'hiver se met.

Lorsque l'hirondelle voit Saint-Michel (29 sept.) L'hiver ne vient qu'à Noël.

PIERRE BLANC



SIROP MATHIEU TOUX, RHUMES, BRONCHITES CASSE LA TOUX

Il y a toujours des arcs-en-ciel à l'horizon pour ceux qui ont la détermination de réussir.

Dieu ne nous a pas ordonné de vaincre, mais de combattre.

TON PAIN SURPASSE TOUT!

MA LEVURE SURPASSE TOUT!

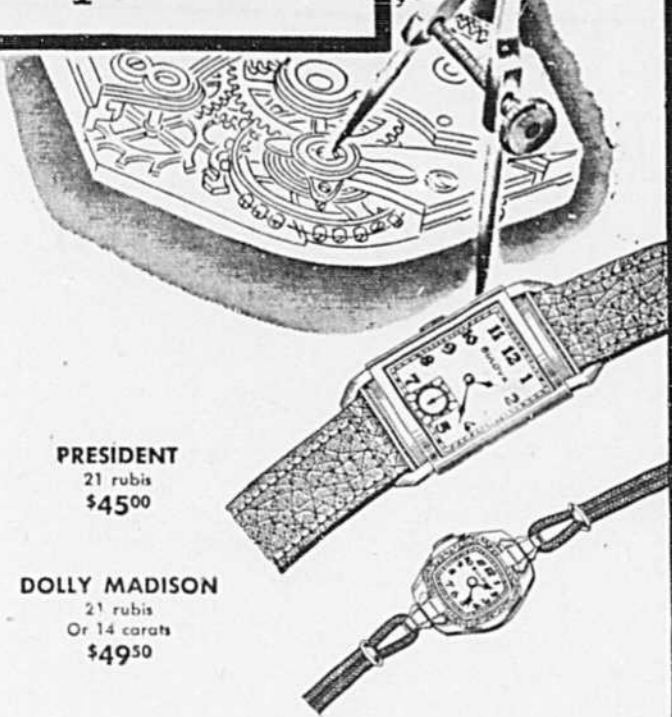


ASSURE UNE CUISSON FACILE - DONNE UN PAIN SAVOUREUX, LÉGER, EXQUIS ET À MIE FINE

L'ENVELOPPE HERMÉTIQUE EN PROTÈGE L'ACTIVITÉ - TOUJOURS FIABLE!

BULOVA

le mot d'ordre
de précision...



PRESIDENT
21 rubis
\$45.00

DOLLY MADISON
21 rubis
Or 14 carats
\$49.50

Chaque montre Bulova est un instrument sûr et précis. La conception... les pièces... et la main-d'œuvre qui entrent dans sa fabrication doivent subir les épreuves les plus rigoureuses. Les pièces doivent être d'une précision de 1/10,000 de pouce! Toute montre Bulova doit être aussi utile que belle... elle doit marquer l'heure avec exactitude au cours des ans.

La précision Bulova est une tradition — dignement maintenue sur les théâtres de guerre comme au front intérieur — partout où le temps est souverainement important.

Bijouterie Benoit Enrg.

285 rue St-Georges — Tél. 530-J — St-Jérôme

CE QUE PENSE...

(Suite de la première page)

plus tard, ce même Georges-Octave prônait la candidature du frère de M. Lacroix et n'avait que des louanges à son endroit. Aujourd'hui, il se prétend l'héritier de la succession politique de M. Lacroix.

Lors de l'élection fédérale, Georges-Octave prônait l'élection d'un candidat qui aurait inévitablement siégé dans l'opposition, puis qu'il se présentait sous l'étiquette d'indépendant. Aujourd'hui, ce même Georges-Octave clame, à qui veut l'entendre, que le comté de Beauce ne doit pas prendre le risque d'élire un candidat oppositionniste. Ce qui était bon hier, ne l'est plus aujourd'hui.

Avec tous les citoyens bien pensants, (Dieu sait s'ils sont nombreux), notre journal donnera tout son appui à M. Henri Renaud qui est un homme sérieux, qui ne reniera pas demain ce qu'il affirme aujourd'hui, qui n'obligera pas ses électeurs à changer la couleur de la cravate qu'ils portent. On ne pourra, certes, nous accuser de rechercher l'assiette au beurre, parce que les partis oppositionnistes n'ont pas de faveurs à distribuer. Quoi qu'on dise et qu'on fasse, nous lutterons pour le droit du peuple à se prononcer librement, sans chantage et sans coercition, quand bien même il ne s'agit que d'une élection partielle.

LA DIRECTION

(La Vallée de la Chaudière)

Défense de fumer dans les autobus



A PARTIR DU 22 OCTOBRE, 1945

La plupart de nos autobus auront cet hiver des fenêtres doubles, et nous devons demander aux passagers de ne pas fumer dans les autobus.

Ce règlement sera en vigueur durant les mois d'hiver. La coopération des passagers est respectueusement sollicitée.



1188 ouest, rue Dorchester, Montréal

SOUSCRIPTION A LA SOCIÉTÉ DES CONCERTS

La Ville de Saint-Jérôme a souscrit la somme de \$100.00 au profit de la Société des Concerts de Saint-Jérôme, pour la saison 1945-1946, qui s'ouvrira le mardi 30 octobre.

MARIAGES

Therrien-Therrien
Le 25 octobre 1945, a été béni en l'église de Saint-Jérôme, le mariage de M. Germain Therrien, de Gracefield, fils de M. et Mme Joseph Therrien, avec Mlle Irene Therrien, fille de M. et Mme Ernest Therrien, de Hearst, Ont.

Laferté-Plouffe
Demain, à 8 heures, sera célébré dans l'église paroissiale de Saint-Jérôme le mariage de M. Léo Laferté, fils de M. et Mme Joseph Laferté, avec Mlle Yvette Plouffe, fille de M. et Mme Charles Plouffe, de Mont-Rolland.

Lévesque-Corbail
Demain, le 27 octobre 1945, sera célébré dans l'église de Saint-Jérôme, le mariage de M. J. Albert Lévesque, fils de M. Albert Lévesque et de Mme Marie-Louise Lévesque, de Normandin (Chicoutimi), avec Mlle Léa Corbail, fille de M. Narcisse Corbail et de

Mme Corbail, décédée, de Sainte-Adèle.

LES ENVOIS POSTAUX DE NOËL ET DES FÊTES

Les dates ultimes cette année pour les envois de Noël à destination d'outre-mer, sont: le 10 novembre pour l'Europe continentale et le 15 novembre pour le Royaume-Uni.

Il faut poster encore plus tôt les envois qui doivent aller plus loin. Ne pas oublier que la limite de poids est de 11 livres et le tarif 12 sous la livre pour les colis à destination des militaires canadiens outre-mer.

Les restrictions actuelles concernant les importations en Grande-Bretagne limitent à 5 livres le poids des colis expédiés comme cadeaux à des civils dans ce pays, et aucun article contenu dans les colis ne doit peser plus de deux livres. S'informer au bureau de poste des tarifs, des conditions d'envoi et de tout détail sur lequel on aurait des doutes. Inutile d'insister sur un emballage à point, bien ficelé, car le transport est long. La loi défend strictement d'expédier des allumettes ordinaires ou de sûreté, de l'essence à briquet ou autres articles inflammables.

Inutile de dire qu'on doit bien mettre l'adresse, écrire lisiblement et prendre toutes les précautions voulues pour que les colis se rendent à bon port.

SYMPATHIES DE LA VILLE

A une session spéciale du Conseil municipal de la Ville de Saint-Jérôme, tenue le 16 octobre 1945 et à laquelle étaient présents Son Honneur le Maire Charles Aubry, et Messieurs les échevins Antoine Vaillancourt, Victor Durand, Joseph Chartrand, Hervé Trudel, Léon Juteau et Joseph Forget, formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire.

La résolution suivante a été adoptée:

Décès de M. Alvarez P. Laplante, ex-greffier de la Ville.

Sympathies à la famille
Il est unanimement résolu: Que ce Conseil a appris avec le plus vif regret le décès de M. Alvarez P. Laplante, ex-greffier de la Ville de Saint-Jérôme pendant une période de près de vingt années, soit de 1915 à 1934.

Que durant ce séjour à l'Hôtel de Ville, les différents conseils municipaux ainsi que la population entière ont toujours reconnu en lui l'employé fidèle à ses devoirs, l'homme affable et intègre.

Que ce Conseil tient à rendre un dernier hommage à ce vieux citoyen qui a toujours mérité l'estime de tous.

Que ce Conseil prie la famille affligée d'accepter ses plus sincères sympathies dans le malheur qui l'atteint.

Que copies de la présente soient transmises à la famille ainsi qu'aux journaux locaux.

Adopté à l'unanimité.
Le Maire—Chs Aubry.
Le Greffier—E. Martin.
Je soussigné, Emile Martin, greffier de la Ville de St-Jérôme, certifie par les présentes que ce qui précède est un extrait véritable du livre des délibérations du Conseil municipal.

Le Greffier—E. Martin

PARTIE D'HUITRES POUR LES CHEVALIERS DE COLOMB

La partie d'huitres, organisée sous les auspices des Chevaliers de Colomb, pour les membres et tous leurs amis, s'annonce un franc succès. Les locaux choisis en cette occasion sont les Établissements Provost. La date est toujours la même: demain soir, samedi, le 27 octobre.

On ne devra pas manquer cette partie d'huitres; les Chevaliers de Colomb ont la réputation de toujours faire un succès de leurs entreprises sociales. Un prix de présence sera donné.

LE MILITAIRE LICENCIÉ PEUT REPRENDRE SON ANCIEN EMPLOI

La Loi de 1942 sur la réintégration dans les emplois prévient les conditions auxquelles les employés DOIVENT RÉINTÉGRER en service leurs anciens emplois après leur licenciement militaire.

Cette loi et ses règlements sont appliqués par le ministre fédéral du Travail, par l'entremise du Service national de Placement. Des préposés à la réintégration sont disponibles dans tout bureau du Service national de Placement pour répondre aux demandes de renseignements et pour aider à l'ajustement des cas.

Les employés — hommes ou femmes — seront réintégrés si —

- (a) ils ont travaillé pour leurs employeurs pendant trois mois immédiatement avant de s'engager dans les forces de Sa Majesté, et ne remplaçant pas un autre employé qui a été réintégré depuis;
- (b) ils ont quitté leur emploi pour s'engager dans les forces de Sa Majesté, dans la Marine marchande ou dans le Corps des pompiers;
- (c) ils font à leur employeur, de vive voix ou par écrit, demande de réintégration dans les trois mois qui suivent leur licenciement au Canada ou les quatre mois, leur licenciement outre-mer.

On peut pourvoir à l'extension de temps si la santé de l'employé l'empêche de reprendre son emploi dans ce délai. Dans ce cas, l'employeur doit en être avisé dans les trois ou quatre mois, selon le cas.

Les aspects suivants dans la législation sont aussi importants —

1. Les hommes et femmes licenciés recevront, à leur réintégration, des conditions non moins favorables que celles dont ils auraient joui s'ils avaient conservé leur emploi au lieu de s'engager dans les forces de Sa Majesté.
2. La durée de service dans les forces de Sa Majesté comptera pour les droits d'ancienneté, les droits de pension, les vacances payées et certains autres bénéfices.
3. Les militaires licenciés qui ne peuvent remplir leur ancien emploi doivent être réintégrés dans l'emploi le plus approprié qu'ils peuvent remplir.
4. Si un employeur renvoie un employé dans les six mois qui suivent la réintégration, il est tenu de prouver en justice qu'il avait une raison valable.

NOUS PRIONS TOUS LES EX-MILITAIRES, DES DEUX SEXES, DE SE PRÉVALOIR DES FACILITÉS DU SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT S'ILS SE CHERCHENT DU TRAVAIL.

MINISTÈRE DU TRAVAIL

HUMPHREY MITCHELL A. MacNAMARA
Ministre du Travail Sous-ministre

Loi de protection des eaux navigables

S.R.C. 1927 — Chapitre 140

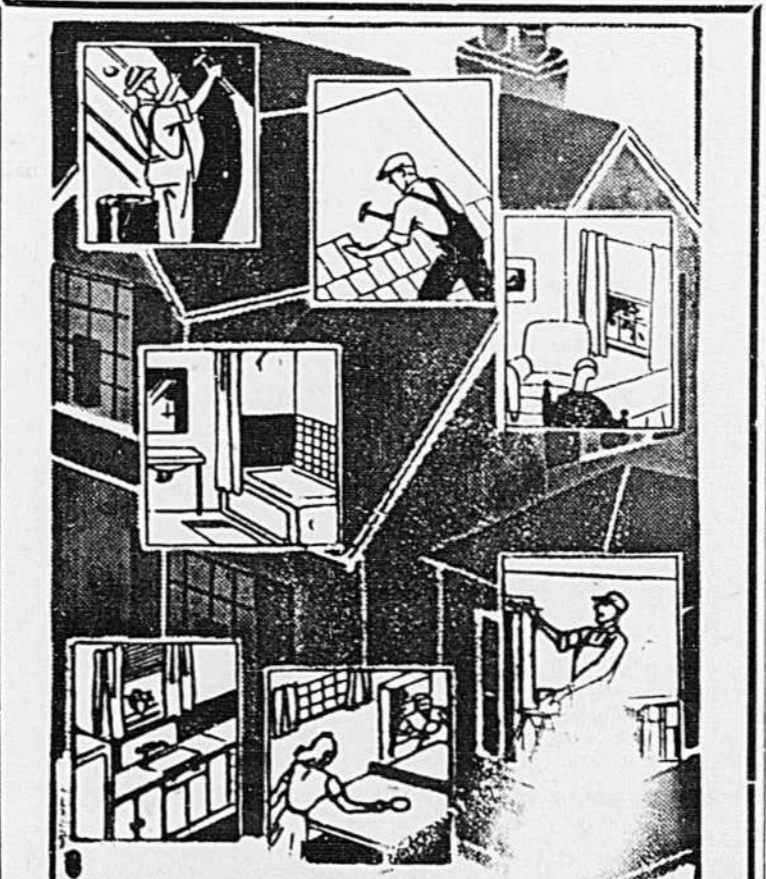
The Bell Telephone Company of Canada donne avis par les présentes qu'elle a, conformément à l'article 7 de ladite loi, déposé chez le Ministre des Travaux Publics à Ottawa, et au bureau du Régistrateur de la division d'enregistrement du Comté de Terrebonne, à Saint-Jérôme, province susdite, une description du site et le plan concernant la construction d'un câble téléphonique au-dessus de la Rivière du Nord à partir d'un point sur la rive nord-ouest, sur le lot numéro Un-A (1-A) aux plans et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Ste-Adèle, dans le neuvième rang du Canton d'Abercrombie, Comté susdit.

se trouve à 320 pieds, plus ou moins, au sud-ouest de la ligne de division des lots nos: 1-A et 2-A, mesuré le long de la rive de ladite rivière, de la dans la direction nord 13 degrés 52 minutes ouest une distance de 132 pieds à un point sur la rive sud-est de lot numéro Un-B (ptie 1-B) auxdits plans et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Ste-Adèle, dans le neuvième rang du Canton d'Abercrombie, Comté susdit.

Avis est aussi donné qu'à l'expiration d'un mois de la date de la première publication des présentes, The Bell Telephone Company of Canada s'adressera, conformément à l'article 7 de ladite loi, au Ministre des Travaux Publics, à son bureau en la Cité d'Ottawa, pour l'approbation desdits site et plan et pour l'autorisation de construire ledit câble.

Daté à Montréal, ce deuxième jour d'octobre 1945.

G. H. ROGERS, Secrétaire.



POUR VOS REPARATIONS

Matériaux de construction
Plomberie — Peintures
Quincailleries

FERRONNERIE ALFRED LANGLOIS

503 RUE SAINT-GEORGES — SAINT-JEROME
Téléphone 54

Cartes d'Affaires

Legault & Legault
AVOCATS et PROCUREURS
L.-L. LEGAULT, K.C.
Fernand LEGAULT, B.A., LL.B.
Tél. 60 295, rue Main
LACHUTE
Guy LEGAULT, B.A., LL.B.
10 ouest, rue St-Jacques
MA. 3866 - MONTREAL

Gaston Gibeault
C. R.
AVOCAT
de BOURASSA & GIBEAULT
Tél. 60 - 5, rue Préfontaine
Ste-Agathe des Monts

Paul Larose
B.A., LL.B.
AVOCAT
84, rue Blainville
SAINTE-THERESE
Téléphone 230
Résidence 185

Claude Prévost
C. R.,
AVOCAT
Chambre 313
132 ouest, rue Saint-Jacques
Montréal
Bureau: PPlateau 5060-5069

Guy Favreau
AVOCAT
Edifice Versailles
Chambre 100
60 ouest, rue Saint-Jacques
HA. 7323
Montréal

Raymond Raymond
AVOCAT
298 Labelle, Saint-Jérôme
TEL. 61
Résidence: Castonguay
Tél. 767

Mario Beaudry
B.A., LL.M.
Avocat et Procureur
Ste-Agathe des Monts
Résidence Bureau
159, Tour du Lac 43, S.-Vincent
Tél. 374 Tél. 217

Lucien Bourbonnais
AVOCAT - BARRISTER
10 ouest, rue St-Jacques,
Suite - Immeuble Thémis
PPlateau 5241*
Tél. 104

J.-Marc Vermette
NOTAIRE
Saint-Janvier
Co. Terrebonne Tél. 269-w

Henri Prévost
B.A., LL.B.
Avocat
298 rue Labelle
Tél. 85
SAINT-JEROME
C.-E. Marchand, C.R.,
conseil

Bureau Tél. LA. 7268-7269
Edifice "Thémis"
Chambre 612
10, S.-Jacques O.,
Montréal

Armand Parent
Comptable-Vérificateur
Autorisé de la Commission
Municipale de Québec
Classe "A"
Rés.: 389, blvd Melançon
Bureau: 500, avenue du Palais
Saint-Jérôme, Qué.

Louis Mignault
Arpenteur-Géomètre
Bureau: 316 rue Saint-Georges
Résidence: 17 rue Saint-Faustin
SAINT-JEROME
Bureau: Résidence:
Tél. 25 Tél. 355

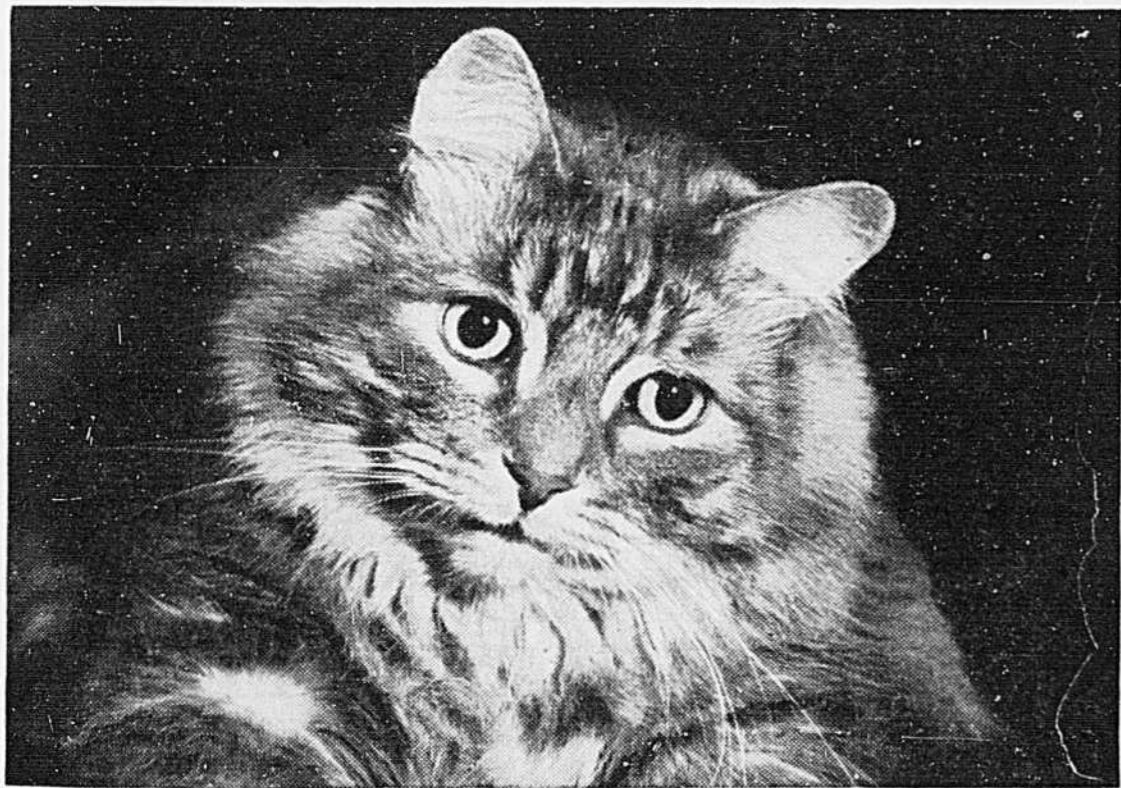
Examen de la Vue
316 St-Georges
André Racine
O.O.D.
SPECIALITE POUR LA VUE
Tous les jours de 9 h. a.m.
à 6 h. p.m.
Le soir sur appointment
Téléphone 953-w

Sénécal & Cie
Comptables Publics
Spécialistes en impôt sur le
revenu
320 St-Georges, St-Jérôme
Tél. 987
16a St-Charles, Ste-Thérèse
Tél. 250

Tél. 381-w 129 St-Antoine
Jacques Poulin
ARPENTEUR GEOMETRE
QUEBEC LAND SURVEYOR
Case postale 160
Ste-Agathe des Monts

Téléphone 471
J.-Gavan Power,
B.A., LL.L.
Avocat & Procureur
69 rue Préfontaine Est
(coin St-André)
Sainte-Agathe
des Monts

YVON BOCK
AVOCAT
2 est, rue Bellechasse
MONTREAL
CA. 8313



**LE "9" VOUS CAUSE-T-IL
AUTANT DE Satisfaction?**

POUR ce chat de Perse bleu — comme pour tout autre félin — la traditionnelle "neuvième vie" est un objet de satisfaction aussi considérable que les huit précédentes.

Les Canadiens renseignés sur les bons placements éprouvent la même satisfaction à propos du 9ième emprunt de la Victoire. A leur avis, les obligations de la Victoire continuent d'être un excellent placement. Ces Canadiens avisés constatent à chaque nouvel emprunt qu'aucun autre placement au monde ne pouvait leur être plus favorable. Les dollars que vous placez dans les obli-

gations de la Victoire jouent un double rôle: ils travaillent pour leur propriétaire, c'est-à-dire pour vous, et ils aident votre pays à reprendre son existence normale, car il faut rapatrier les combattants, soigner les blessés et les réadapter à la vie civile. Ces dollars sont un placement dans la victoire même.

Tirez un parti maximum de cette neuvième opportunité. Faites travailler vos dollars pour vous-même et pour le Canada. Engagez vos épargnes actuelles et futures... SIGNEZ POUR LES OBLIGATIONS DE LA VICTOIRE, AUJOURD'HUI MÊME.

BANQUE DE MONTRÉAL



Avez-vous besoin d'aide pour acheter des Obligations de la Victoire?... En versant un léger acompte, vous pouvez facilement négocier l'achat de vos obligations par l'intermédiaire de notre plan d'emprunt à terme et payer le solde par versements mensuels commodes, l'an prochain.

Gardez vos Obligations en Sûreté... Vos obligations de la Victoire ont la même valeur que des billets de banque. Pour 10¢ par \$100 par année (taux minimum 25¢) nous garderons vos obligations dans nos voitures de sûreté, et détacherons les coupons et les inscrirons à votre crédit.

Nouvelles de Saint-Jérôme et du Comté de Terrebonne

La Cie de Construction de Saint-Jérôme, Limitée

Entrepreneurs-Généralistes

General Contractors

CONSTRUCTION IMMEUBLE ADMINISTRATION

Edifice Marchand Tél. 61 298 rue Labelle

A vendre: MATERIAUX DE CONSTRUCTION, provenant de la démolition de l'Aréna de Saint-Jérôme. Bois, acier structure, filage électrique, plomberie, etc. S'adresser sur les lieux ou au Bureau de la Compagnie.

LES OBLIGATIONS LA VILLE DE ST-JEROME

La Ville de Saint-Jérôme demandait récemment des soumissions pour la vente de ses obligations, soit pour des sommes de \$62,000. et \$46,500. Cinq maisons de courtiers ont soumissionné, et on verra les prix offerts dans le tableau publié ci-bas, et qui se passe de commentaires.

SOUSSIONNAIRES	Règlement 401 N.S.		Règlement 403 N.S.	
	\$62,000.00	\$46,500.00	3%	3 3/4%
Savard-Hodgson & Co Inc	\$99.42	\$100.51	\$99.42	\$100.51
Wood Gundy Corp.	\$99.78	\$100.51	\$98.78	100.51
Eanque Can. Nationale	\$98.78	99.53	98.78	99.53
Crédit Interprovincial Ltée	\$98.30	99.53	98.30	99.53
Dominion Securities Corp. Ltd	98.03	99.53	98.03	99.53

Le contrat a été accordé à la Maison Savard-Hodgson & Co. Inc., par l'intermédiaire de son représentant dans la région, M. Pierre Girard, de Saint-Jérôme.

Pour l'automne

Paletots, coupe-vent, gants, sous-vêtements, chapeaux, casquettes, bas, foulards, chandails, imperméables, cravates, ceintures, pantalons, complets.

Toujours en magasin un assortiment aussi complet que possible, pour hommes et jeunes gens.

J. W. CYR

314, rue St-Georges Tél. 448 Saint-Jérôme

Achetez des bons de la Victoire



Mlle LORRAINE GABOURY

qui sera l'artiste invitée au premier d'une série de récitals qu'offre au grand public la Société des Concerts de Saint-Jérôme.

Le récital de Mlle Gaboury aura lieu mardi soir, le 30 octobre dans la belle salle du Pensionnat des Saints-Anges, rue Fournier.

Nous donnons dans une autre colonne le programme que donnera en telle circonstance la talentueuse artiste.

REQUETE POUR INJONCTION INTERLOCUTOIRE

L'exécutif du local 144, corps politique et incorporé affilié au Congrès des Métiers et du Travail du Canada, a présenté en cour supérieure, devant l'honorable Juge Duranleau, une requête exposant que, vers la mi-septembre ils ont résigné comme officiers de l'exécutif du local 144 après avoir fait parvenir à Ottawa, leur charte en déclarant qu'ils ne désiraient plus s'en servir pour représenter les employés du caoutchouc auprès de la Dominion Rubber Co. Ltd., mise-en-cause.

Les requérants sont MM. Raoul Filiatrault, C. E. Bertrand, Téléphone Rousseau, Marcel Beauchamp, Louis Pelletier, Rosario Plouffe, Edouard Filion, Josaphat Pelletier et Odilon Quevillon, qui faisaient partie du local 144 et sont depuis quelques semaines au local 79, corps politique incorporé et affilié à la Distillery Rectifying and Wine Workers International Union of America, laquelle est elle-même affiliée à la Fédération Américaine du Travail.

Les intimés sont: MM. Henri Croux, Euclide Lambert, Gabriel Lafontaine, Marcel Charbonneau, Eugène Filiatrault, Arthur Raymond, Jos. Levert et Gérard Asselin, tous de la Ville de Saint-Jérôme et employés de la Dominion Rubber Co. Ltd. Ils ont saisi

tribunal d'ordonner aux intimés de cesser les négociations en cours. En plus les requérants évaluent que préjudice leur est fait pour une somme de \$199,000.

La cause sera entendue au palais de Justice de Saint-Jérôme, le 13 novembre prochain.

MM. D. DESJARDINS ET V. BOULICH NOMMES DIRECTEURS

Les membres de l'Association des Eleveurs de poules Chantecler ont récemment tenu leur assemblée annuelle. Il y a eu exposition de plusieurs sujets et banquet de clôture. L'exposition était surtout destinée aux élèves des collèges et convents de la métropole. Un nombreux public a défilé devant les cages. S. H. le Maire C. Houde a tenu à voir la race de volailles créée par le R. F. Wilfrid, o.c.r., de l'Institut Agricole d'Oka.

Au banquet on remarquait M. L. Lacombe, président sortant de charge de l'Association et député de Laval-Du-Rocher aux Communes; le R. F. Wilfrid, créateur de la race; le R. F. Norbert, directeur de l'Institut Agricole d'Oka; M. Georges Bouchard, sous-ministre adjoint de l'Agriculture à Ottawa; l'hon. Paul Sauvé, M.P.; le prof. W. A. May, vice-président du Comité des Industries avicoles; le R. F. Laurent, o.c.r., assistant du Frère Wilfrid; le Dr S. Lafontaine, président de l'Association Chantecler, qui tous prirent la parole.

Au cours de la journée, le R. F. Laurent a donné une conférence sur la Chantecler. Dans son allocution, M. Geo. Bouchard s'est dit enchanté par la coopération du Ministère provincial de l'Agriculture dans les émissions du Réveil Rural. M. Noé Hénault, inspecteur régional pour le Québec des produits avicoles et nouveau président de l'Association a déclaré: "Nous prévoyons un avenir glorieux pour la poule Chantecler. Nous voulons une poule d'éclosion supérieure quant à la ponte et à la délicatesse de la chair. Nous l'obtiendrons grâce au contrôle R.O.P. Aussi ferons-nous connaître et apprécier la poule Chantecler à travers la Province et tout le Canada."

Les autres officiers élus sont les suivants: Vice-président, M. Alphonse Dufresne, de Ste-Emélie de l'Énergie; directeurs: MM. Damien Desjardins, de St-Jérôme; J. Sabourin, de la maison E.-W. Caron, de Montréal; V. Boulich, de St-Jovier; E. Jean Roy, du Ministère fédéral de l'Agriculture; trésorier, R. F. Laurent, o.c.r.; aviseur technique, R. F. Wilfrid, o.c.r.; secrétaire, A.-F. Lamoureux, 3735 rue Berri, Montréal.

DECES DE M. ALVAREZ LAPLANTE

Aux funérailles de M. Alvarez Laplante, ancien greffier de la Ville de Saint-Jérôme, qui eurent lieu en l'église paroissiale, vendredi dernier, le 19 octobre, la veuve du corps fut faite par M. l'abbé E. Lacroix, aumônier de l'Hospice. Le service fut chanté par M. l'abbé A. Robillard, assisté de MM. les abbés Paul Contant, principal de l'École Normale, et Paul Labelle, vicaire. L'inhumation a eu lieu au cimetière de notre ville. De nombreux témoignages de sympathie ont été reçus par la famille.

Offrandes de fleurs: MM. et Mmes Ed. Topp, E. Morgan, C. Gadgraf, J. O'Brien, Chs. Grimshaw, W. Sanderson, A. Hurtubise, Dr C. Contant, Bruno Martin, Marcel Léonard, Colonel Paul Laplante; Mme Jean Parent, Notaire J. V. Léonard, Famille Wilfrid Blondin, Familles Hervé et Arthur Trudel, Mlles Marguerite et Madeleine Robert.

Offrandes de messes: — MM. et Mmes Elphège Filiatrault, Aimé Laplante, Alfred Chertier, Adrien Hurtubise, Robert Charlebois, Jean-Paul Léonard, Wilfrid Prud'homme, Léonard Galpeau; Famille Wilfrid Laplante, Lemay; Mlles Alice Casavant, Simone Castonguay, Simone Drouin, Germaine Jovet, Azilda Gauthier, Bertha Tousignant; le Conseil Municipal, les employés de l'hôtel de Ville, les Chevaliers de Colomb, les Hôtels Maurice Inc., les employés de la Pharmacie Prud'homme, les membres de la J.C.F.; Mme P. Z. Latour; MM. Chs-Ed. Marchand, Joseph Laplante, Rodrigue Castonguay et le Rév. Père Conrad Latour, O.M.I.; affiliation triennale à l'œuvre de la Terre Sainte, Famille Emile Lemay, Mlle Albertine Labelle, affiliation à l'œuvre du Noviciat — M. Clodomir Simard, affiliation à la Pieuse Ligue — Mme Edouard Marchand.

Où acheter du bon et du beau

à bon marché

Chez HARRY

328 Saint-Georges, Saint-Jérôme

me Cadieux, Raymond Robert, Z. Venne, H. E. Rochon, L. C. Tailon, Raoul Bélisle, Arthur L. Michaud, Emilien Germain, Dr Alfred Chertier, Emile Labelle, Bruno Martin, Alph. Bastien, A. Bastien, Alfred Lavoie, C. E. Jarry, Jules Jarry, E. Topp, Charles Grimshaw, A. Bousquet, N. P. Demers, Mlles Annette Forget, Louise Parent, Laurette Labelle, Thérèse Prévost, M. Fortier, Suzanne Lavarière, Laurette Drouin, Camille Martin, Laura et Yvonne Laporte, Marguerite Léonard, Laurette Lavarière, Mlles Bertie, Colette Lecler, Madeleine Barret, Fernande Cadieux, Yolande Cadieux, Dorothée Toupin, Etienne Taillon, Cécile Lavarière, Mlles Dugas, Alice Lévesque, May Parent, Gisèle Francoeur, Laurette Beauchamp, Mlles Marie, Robitaille, Mlle Marchand, Luce Simard, Juliette Beauvais, A. Desormeaux, Hermine St-Michel, Gabrielle Piché, Florence Beaudry, Alice Chalifoux, Denise Helms, Bernadette Paquette, Pauline Beaudry, Anne-Marie, Beaudry, Yvette Lacasse, Jeannine Maher, Marie-Paule Aubin, Viollette Beauchamp, Huguette Charlebois, Huguette Tremblay, Gisèle Provencher, Thérèse Sauvé, Jeannine Dagenais, Huguette Laporte, Maxime Morand, Madeleine Grand'maison, Lucille Labelle, Rita Labelle, Thérèse Lévis, Pierrette Allaire, Fernande Valiquette, Denise Brière, Françoise Durocher, Suzanne Fortin, Thérèse Beaulieu, Lucille Beauchamp, Aline Brunet, Yolande Gauthier, Gisèle Groulx, Anita Deslauriers, Jacqueline Taillon, Lorraine Laurence, Agnès Campeau, Madeleine Beauséjour, Jeannette Parenteau, Germaine Paquette, A. et J. Brière, E. Labelle, Marie, Evens Bertrand, Thérèse Arcand, M. Bastien, Paulette Bruneau, Mmes Dorothy Morjan, V. Prévost-Rochon, Emery Cadieux, F. Topp, A. Gratton, C. Prévost-Lamarre, P. Beauséjour, P. Z. Latour, Mme Labelle, Albert Hatin, Jos. Beauchamp, P. Duquette, Georges Frenette, René Lauzon, A. Caron, J. E. Lemay, René Robert, Johnny Labelle, Victor Paquette, Wilfrid Dupras; Familles J. A. W. Beaulieu, Arthur Lapointe, Famille Gauthier, Ferdinand Gauthier, Albert Piché, J. S. Laplante, Edouard Trudel, Adolphe Clark, P. L. Brunelle, MM. Maurice Bastien, Maurice L. Dupras, Albert Pilon, J. W. Cyr, Clément Fortier, Jean Bastien, Jim Reilly, Aimé Blondin, Alphonse Paquette, L. Desrosiers, H. Desjardins, F. A. Hurtubise, J. S. Morand, H. E. Rochon, Rémi Lauzon, Roger Campbell, Gérard Labelle, B. Gouzeon, Yvon Bouchard; Ordre des Forestiers Catholiques, Rév. Soeurs Grise de la Croix, M. l'abbé Paul Contant, Religieuses et Élèves de Notre-Dame du Bon Conseil, Rév. Soeur Marie Sophie, s.g.c.

NOUVEAU BUREAU LOCAL

A SAINTE-AGATHE



ME. J.-GAVAN POWER Avocat

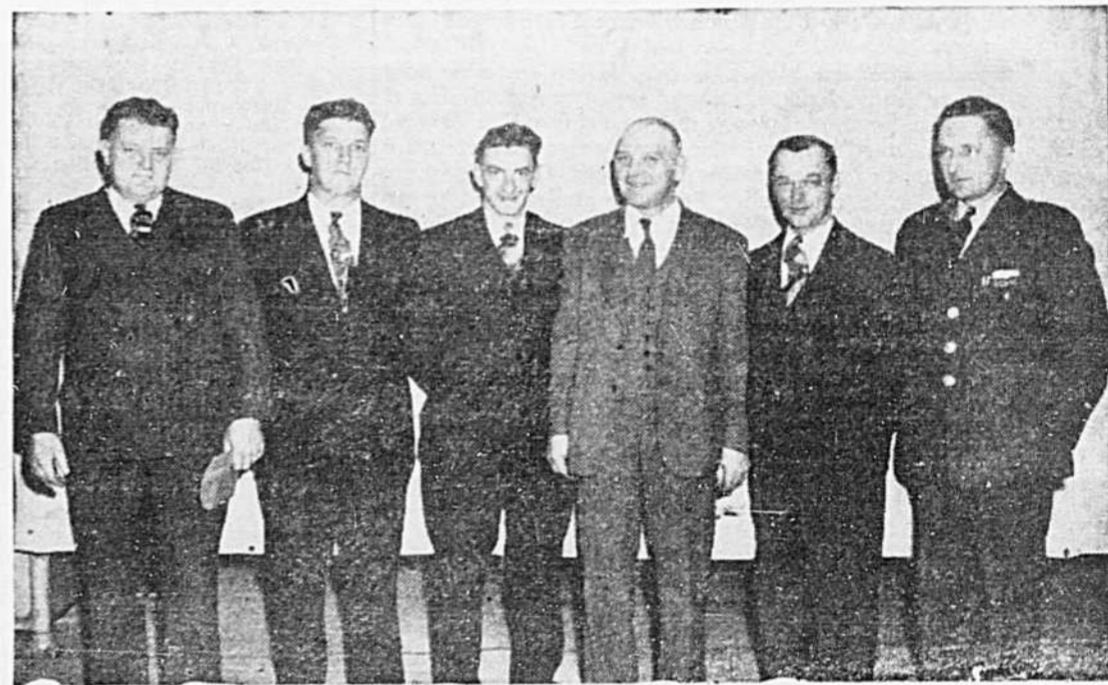
- Admis au Barreau en 1932 après des études à l'Université Laval.
- Associé dans la société légale Power & Lemieux, de 1932 au 1er septembre 1939.
- S'enrôlait dans le Régiment de la Chaudière, le 1er septembre 1939.
- Six ans et deux semaines dans l'armée, dont 46 mois de service à l'action.
- Licencié le 18 septembre 1945.

J.-GAVAN POWER

Avocat & Procureur

69 rue Préfontaine Est Ste-Agathe des Monts
(Coin St-André) Tél. 471

Sept chauffeurs de National Breweries décorés



Sept citoyens de Saint-Jérôme sont au nombre des 144 chauffeurs de National Breweries Limited récemment décorés par la Ligue de sécurité de la province de Québec, pour avoir conduit leur camion sans subir ou causer d'accident, pendant des périodes variant d'une année à treize années consécutives. Des médailles et des certificats d'honneur décernés par la Ligue furent présentés aux chauffeurs méritants par M. Norman-J. Dawes, président de la National Breweries, C. Hugh Hanson, vice-président, Armand Drapeau, gérant du département du trafic et d'autres chefs de service de la compagnie.

Les 144 chauffeurs ont établi ce record remarquable d'avoir conduit pendant un total de 445 années, au cours desquelles ils parcoururent une distance d'environ quatre millions de milles, sans un seul accident.

Sur la vignette, on reconnaît, de gauche à droite, MM. A. Gauthier, F. Dagenais, M. Bouchard, chauffeur qui évitèrent les accidents pendant un an; M. Ubald Rose, agent de la compagnie à Saint-Jérôme; MM. J. Carrière et R. Pilon, qui ont respectivement conduit pendant un an et quatre ans sans accident. Ont aussi mérité des médailles, mais n'apparaissent pas sur cette photo, MM. A. Vienne et J. Léveillé, respectivement 5 ans et 3 ans sans accident.

PETITES ANNONCES

LES TABLETTES SLENDOR
Les tablettes "Slendor" sont efficaces. Traitement de deux semaines, \$1.00; 12 semaines, \$5.00. Vous adressez pour informations à la Pharmacie Prud'homme, Saint-Jérôme.

"VIGORINE"
Vigorine est recommandé pour les hommes qui souffrent d'insuffisance de vitalité, de débilité nerveuse, d'épuisement cérébral et physique. Donne une nouvelle énergie et vigueur. Tonifie et arvigote tout le système nerveux. Traitement de 15 jours, \$1. la boîte. S'adresser à René Dumouche, pharmacien, Saint-Jérôme.

MACHINES A COUDRE
Nous réparons tous les genres de machines à coudre. Le travail est garanti. Aussi à vendre, machines à coudre neuves et usagées. S'adresser pour toute autre information à Singer Sewing Machine Co., 30 rue Legault, Tél. 26, Saint-Jérôme.

DIVERS A VENDRE
A vendre, une couchette d'enfant et chaises pliantes pour enfant; aussi une fournaise à charbon; également à vendre une "fan" électrique. Le tout en très bon ordre. S'adresser à 148 rue Colette, Tél. 873-w, Saint-Jérôme, 19 oct. 27.

BONNE DEMANDEE
On demande bonne jeune fille, avec références. Pour soins du ménage, dans un plein-pied. Chez couple sans enfant. Age moyen recommandé. Irons la chercher. Place permanente. S'adresser à Mme J.-A. Roy, 5880 rue Hutchison, Montréal, 27-19oct.

MAISON A LOUER
Une maison à louer, 4 pièces (haut). S'adresser à 1,000 rue Labelle, Saint-Jérôme.

MONTRE TROUVEE
Trouvée une montre bracelet le 10 octobre courant. S'adresser à 211 rue O'Shea, Saint-Jérôme, Tél. 410R.

DEMANDE A ACHETER
Demande à acheter un gros poêle de cuisine, avec fourneau et réchaud. Aussi un évier-cuve. S'adresser, Tél. 195-J, Saint-Jérôme.

COURS D'ADMINISTRATION HOTELIERE A VAL-DAVID

Il a été officiellement annoncé par M. Louis Coderre, sous-ministre de l'Industrie et du Commerce, que l'hon. Paul Beaulieu, titulaire de ce ministère, avait dûment autorisé la tenue d'un corps d'administration hôtelière, qui durera plus de trois semaines, soit du 5 au 30 novembre prochain. Ce cours, dont la création remonte à quelques années déjà et qui a été suivi par de nombreux hôteliers de la province, aura lieu cette année à l'hôtel "La Sapiennière" de Val-David, dans les Laurentides.

Voilà une excellente occasion, tant pour les hôteliers que pour leurs fils et leurs filles, voire même leurs employés, d'aller suivre des cours à la fois intéressants et instructifs qui porteront sur une grande variété de sujets. Inutile d'insister sur l'importance de ces cours qui permettront aux hôteliers et aux autres intéressés de se perfectionner dans une branche quelconque de l'industrie hôtelière. Les inscriptions pourront être transmises au Service de l'Hôtellerie, Chambre 801, Edifice Métropole, Montréal.

Les frais qu'entraînera le cours sont minimes et comportent tout au plus le prix de transport jusqu'au lieu de destination.

FEU - VOL - VIE - ACCIDENT - MALADIE

Pelletier & Lelièvre Enrg.

Assurances Générales IMMEUBLES

Tél. 952 304 A, rue St-Georges

SAINTE-JEROME

NOUVEAU BUREAU LOCAL A STE-AGATHE

REMERCIEMENTS

M. J. Gavan Power, B.A. L.L.L., vient d'ouvrir un bureau légal, sur la rue Préfontaine, à Sainte-Agathe des Monts.

M. Power a été reçu avocat en 1932, après de fortes études à l'Université Laval de Québec; il fut associé dans la société légale Power & Lemieux, de 1932 au 1er septembre 1939, alors qu'il s'enrôla dans le régiment de la Chaudière. Après six ans et deux semaines de vie militaire, dont 46 mois en service, il a été licencié le 18 septembre dernier. Nous souhaitons à M. Power une très cordiale bienvenue dans notre comté, où il trouvera certes le succès.

Madame Hervé Desjardins et Mlle Marguerite Desjardins, les deux organisatrices de la partie de cartes tenue le 16 octobre, à la salle du marché, au profit de la J.E.C.F., remercient très sincèrement toutes les personnes qui ont contribué au succès de cette soirée.

Elles adressent aussi des remerciements particuliers aux membres du Conseil du Tiers-Ordre; aux généreux donateurs de cadeaux et prix dont il serait trop long d'énumérer tous les noms; à M. C. Javelles qui a bien voulu mettre à leur disposition ses vitrines pour l'exhibition des prix; à M. Boucher, maître d'œuvres, bref à toutes les personnes qui ont apporté leur généreux concours.